

Assises Nationales de l'Energie
28-30 janvier 2014 – Dunkerque
atelier 7 / mardi 28 janvier / 14h30-16h30

« Nouvelles configurations de la gouvernance locale : premières expériences de projets TEPOS en Aquitaine, Rhône-Alpes et Bourgogne »

Peggy Kançal
conseillère régionale déléguée au Plan Climat



Assises Nationales de l'Energie
28-30 janvier 2014 – Dunkerque
atelier 7

Carte des territoires engagés dans la démarche TEPos en Aquitaine

=

7 territoires

10 Cdc

POITOU-CHARENTES

LIMOUSIN

CC de l'Estuaire

CC du Canton de Bourg-sur-Gironde

CC du canton de Targon

CC du Sauveterrois

CC des Coteaux Macariens

CC du Réolais en Sud-Gironde

Océan Atlantique

CC de Mimizan

CC de la Haute-Lande

CC des Landes d'Armagnac

MIDI-PYRÉNÉES

CC de Garazi-Baigorri

ESPAGNE

N

0 15 30 km

Légende

Syndicat Inter-territorial du Pays Haut Entre-Deux-Mers

Autre Communauté de communes



Quels besoins d'accompagnement des territoires apporte la Région ?

- <u>accompagnement financier</u>

  * financement études (consommation, potentiels de réduction, développement enr)

  * financement de projets (investissement)

  * financement d'une mission spécifique TEPOS sur chaque territoire pendant 3 ans (objectif : que la collectivité se dote d'une compétence interne pérenne)

- <u>accompagnement technique</u>

  * animation du réseau des TEPOS aquitains



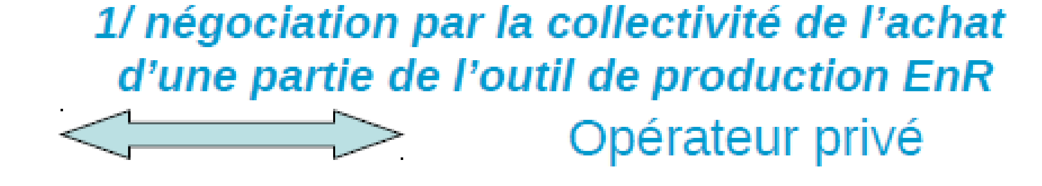
Assises Nationales de l'Energie
28-30 janvier 2014 – Dunkerque
atelier 7

FLIPER

Fonds Local d'Investissement pour les Energies Renouvelables

1/ négociation par la collectivité de l'achat d'une partie de l'outil de production EnR

Collectivités (*communes, communautés de communes)*



Opérateur privé





PROJET EnR (solaire, éolien…)

2/ levée de l'emprunt et financement du projet EnR

Taxes (CFE, CVAE, IFER), recette location terrain … que les collectivités rétrocèdent

FLIPER
Structure juridique régionale type SEM

Collectivités (région, départements, CDC), opérateur, Caisse des dépôts, partenaires bancaires…

Recettes perçues par revente des EnR (obligations d'achat)

Produit d'investissement citoyen

Organismes financiers collecteurs d'une épargne citoyenne « FLIPER » (4,5% par an)

3/ utilisation vertueuse du FLIPER : réinvestissement de la marge financière dégagée par la production EnR dans la performance énergétique des bâtiments, de nouveaux projets EnR… au bénéfice de la collectivité et des habitants


RÉGION
AQUITAINE